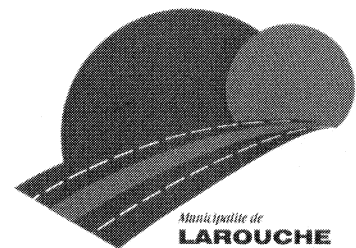


EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL de la réunion de la
Corporation municipale de Larouche,
tenue le 7 juillet 2008,
à laquelle étaient présents:
le maire M. Réjean Lévesque; et les conseillers suivants:
Mme Sylvie Lévesque, MM. Denis Lalonde, Pascal Tremblay,
Pascal Thivierge, M. Réjean Bédard et Jean-Claude Duperré.



Résolution CM: 2008-115

ATTENDU QUE l'examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancée le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pascal Tremblay, appuyé par M. Réjean Bédard et il est résolu à la majorité des membres du conseil, que la municipalité de Larouche fasse parvenir la présente résolution à l'examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.


Réjean Lévesque, maire

EXTRAIT CONFORME,
CERTIFIÉ CE 10 juillet 2008

Signé: 
Directeur général